



Good Food, Good Life



Invitation à l'Assemblée générale 2015 de Nestlé S.A.

148e Assemblée générale ordinaire  
Jeudi 16 avril 2015 à 14h30 à Beaulieu Lausanne,  
Avenue des Bergières 10, 1004 Lausanne, Suisse

## Table des matières

---

Lettre du Président	<b>3</b>
Ordre du jour et propositions du Conseil d'administration	<b>6</b>
Cartes d'entrée, procuration, documentation	<b>14</b>

Pour information

# Lettre du Président

---

Chers Actionnaires,

En premier lieu, permettez-moi de saluer les forts résultats de notre équipe de direction sous le leadership de notre Administrateur délégué, M. Paul Bulcke, dans un environnement toujours marqué par la volatilité. En dépit des nombreux défis extérieurs, la Société est, une fois de plus, parvenue à enregistrer une solide croissance toutes activités confondues, à améliorer ses marges et à accroître le bénéfice récurrent par action. De plus, de grandes initiatives ont été prises pour la promotion de notre stratégie dans les domaines de la nutrition, de la santé et du bien-être et pour s'assurer d'affronter le futur sur des bases solides.

Lors de la prochaine Assemblée des actionnaires, nous aurons l'occasion de remercier Mme Titia de Lange et M. Rolf Hänggi, qui quitteront le Conseil d'administration après avoir rendu des services fort appréciés à notre Société. Mme de Lange a mis depuis 2010 sa précieuse expérience, en tant que scientifique unanimement reconnue, au service du Conseil d'administration et a siégé pendant de nombreuses années au Nestlé Nutrition Council. M. Hänggi a servi le Conseil d'administration, qui a profité de sa grande expertise en matière financière, et a été Président du Comité de contrôle du Groupe depuis 2004 et du Comité des finances du Groupe de 2005 à 2008. A partir de 2005, il a également siégé au sein du Comité présidentiel et de gouvernance d'entreprise et a assumé la fonction de Vice-Président du Conseil d'administration.

Nous vous proposerons la réélection de tous les autres membres du Conseil d'administration pour des mandats d'une année, comme l'exige la nouvelle législation suisse.

En outre, nous vous présenterons trois nouveaux candidats à l'élection au Conseil d'administration.

Mme Ruth Khasaya Oniang'o était professeure de science alimentaire et nutrition à l'Université d'agriculture et de technologie Jomo Kenyatta au Kenya et est professeure extraordinaire de nutrition à la Tufts University aux Etats-Unis. Elle est aussi la fondatrice et la Directrice générale du Rural Outreach Programme Kenya, ainsi que la fondatrice et éditrice en chef de l'African Journal of Food, Agriculture, Nutrition and Development. Grâce à son importante expertise dans le domaine de la sécurité alimentaire et à son engagement marqué en faveur de la santé maternelle et infantile, elle apportera ses connaissances dans le domaine de la science et de la nutrition au Conseil d'administration.

M. Patrick Aebischer est le Président de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL) et aussi professeur en neurosciences et directeur du Laboratoire d'étude sur la neurodégénérescence au Brain Mind Institute de l'EPFL. Il siège aussi au Conseil d'administration de Lonza Group Ltd. Avec ses connaissances scientifiques étendues et son expérience des affaires, il renforcera l'expertise du Conseil d'administration, en particulier en matière de développements scientifiques et de la santé.

M. Renato Fassbind a été Chief Financial Officer de ABB SA et Chief Executive Officer de Diethelm Keller Holding SA. Il a ensuite rejoint Credit Suisse Group AG en tant que Chief Financial Officer et membre de l'Executive Board. A présent il est membre du Conseil

---

d'administration de Swiss Re SA, de Kühne + Nagel International S.A. et de l'Autorité fédérale suisse de surveillance en matière de révision. Avec sa longue expérience et ses connaissances financières étendues, il enrichira les compétences financières du Conseil d'administration. S'il est élu, il présidera le Comité de contrôle du Conseil d'administration.

Une fois tous les membres du Conseil d'administration élus, nous vous proposerons l'élection du Président et celle des membres du Comité de rémunération par votes séparés. Ceci reflète la lettre et l'esprit de la nouvelle législation.

L'an dernier, vous avez approuvé à une large majorité la révision de nos statuts afin de transposer les dispositions de la nouvelle loi. Nous avons proposé cette révision avec une année d'avance par rapport aux exigences légales pour garantir la sécurité juridique et honorer notre propre engagement à être à l'avant-garde dans la mise en pratique du gouvernement d'entreprise suisse. Récemment, Nestlé a été reconnue par la distinction «Meilleur Gouvernement d'Entreprise en Europe 2015» décernée par l'Ethical Boardroom Magazine.

Pour la première fois cette année, vous aurez la possibilité d'approuver la rémunération totale du Conseil d'administration et de la Direction du Groupe par des votes contraignants. La loi suisse confère aux actionnaires ce droit unique de «Say on Pay», qui n'existe dans aucun autre pays. En optant pour une approche prospective quant à l'approbation de la rémunération, nous garantissons une transparence et une équité maximales à nos actionnaires, tout en préservant la stabilité nécessaire à une gestion compétitive de notre Société. Comme nous voulons assurer une reddition de comptes complète, vous pourrez voter l'an prochain, rétroactivement, sur la rémunération effectivement versée et la comparer aux budgets de rémunération approuvés cette année. Nous avons donc volontairement inscrit dans nos statuts le maintien de la pratique de soumettre, chaque année, notre rapport de rémunération à un vote rétrospectif et consultatif des actionnaires, ce qui est considéré universellement comme «best practice».

Nous avons mis en œuvre la nouvelle législation en alliant les meilleures pratiques émergentes suisses à celle de meilleure gouvernance internationale, conciliant ainsi les avis de nos actionnaires suisses et internationaux. Environ trois quarts des sociétés suisses ont adopté notre approche. Il est crucial que la législation suisse, déjà la plus stricte du monde et à nouveau en cours de révision, préserve cette flexibilité dans l'intérêt de la sécurité juridique et de la compétitivité de la Suisse et de ses entreprises. A ce jour, les sociétés suisses ont avant tout besoin d'un cadre juridique stable, qui n'a été adopté que l'an dernier et qu'elles ont récemment dû expliquer aux investisseurs du monde entier. L'autorité de la loi, considérée généralement comme un point fort de la Suisse, l'exige.

La nouvelle législation a déjà eu une influence non négligeable sur la gouvernance des sociétés suisses. L'an dernier, j'ai évoqué certaines conséquences voulues mais aussi non voulues. La Suisse est actuellement confrontée à de nombreux défis. Toutefois, s'agissant du gouvernement d'entreprise, elle est déjà à l'avant-garde des meilleures pratiques internationales et toute pression réglementaire additionnelle perçue ne provient que de la Suisse elle-même.

---

Le nouveau cadre juridique a conféré de nouvelles prérogatives et responsabilités à nos actionnaires. Nous vous invitons vivement à exercer vos droits de vote et nous vous offrons la possibilité de donner des instructions de vote au Représentant indépendant non seulement par écrit, mais aussi par internet. Nous avons encore renforcé notre communication avec nos actionnaires conformément à notre engagement, ancré dans nos statuts, visant une création de valeur durable à long terme. Nous ne pouvons créer de la valeur pour nos actionnaires qu'en créant de la valeur pour la société.

Je vous remercie encore pour votre confiance, et me réjouis de vous accueillir à Lausanne le 16 avril 2015.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations les meilleures.



Peter Brabeck-Letmathe  
Président du Conseil d'administration

Pour information

# Ordre du jour et propositions du Conseil d'administration

## 1 Rapport de gestion 2014

### 1.1 Rapport annuel, comptes de Nestlé S.A. et comptes consolidés du groupe Nestlé pour l'exercice 2014; rapports de l'organe de révision

#### *Proposition*

Approbation du Rapport annuel, des comptes de Nestlé S.A. et des comptes consolidés du groupe Nestlé pour l'exercice 2014

### 1.2 Vote consultatif sur le Rapport de rémunération 2014

#### *Proposition*

Acceptation du Rapport de rémunération pour l'exercice 2014 (vote consultatif)

#### *Explications*

Suivant la pratique établie, ancrée par les actionnaires dans les statuts de Nestlé S.A. en 2014, le Conseil d'administration soumet le Rapport de rémunération 2014 à un vote consultatif des actionnaires. Le Rapport de rémunération fait partie du Rapport sur le Gouvernement d'entreprise inclus dans le Rapport de gestion. Il est disponible sur internet ([www.nestle.com/investors/publications](http://www.nestle.com/investors/publications)) ou auprès du Bureau des actions à Cham.

## 2 Décharge au Conseil d'administration et à la Direction

#### *Proposition*

Décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction

## 3 Emploi du bénéfice résultant du bilan de Nestlé S.A.

#### *Proposition*

#### **Bénéfice résultant du bilan**

Report de l'exercice 2013	CHF	536 179 231
Bénéfice de l'exercice 2014	CHF	11 500 096 775
	CHF	<u>12 036 276 006</u>

#### **Emploi proposé**

Dividende pour 2014, CHF 2.20 par action sur 3 199 349 195 actions <sup>1</sup>	CHF	<u>7 038 568 229</u>
Solde à reporter à nouveau	CHF	<u>4 997 707 777</u>

1 En fonction du nombre d'actions émises à la date déterminante pour le versement du dividende (17 avril 2015). Aucun dividende n'est versé sur les actions propres détenues par le groupe Nestlé. Le montant respectif sera attribué à la réserve spéciale.

---

Dans la mesure où la proposition du Conseil d'administration est approuvée, le dividende brut sera de CHF 2.20 par action, soit un montant net de CHF 1.43 par action après paiement de l'impôt fédéral suisse anticipé de 35%. Le dernier jour de négoce avec droit au dividende est le 17 avril 2015. Les actions seront négociées ex-dividende dès le 20 avril 2015. Le dividende net sera versé à partir du 22 avril 2015.

## **4 Elections**

### **4.1 Réélections au Conseil d'administration**

#### *Proposition*

Réélections individuelles de MM. Peter Brabeck-Letmathe, Paul Bulcke, Andreas Koopmann, Beat Hess, Daniel Borel, Steven G. Hoch, Mme Naïna Lal Kidwai, M. Jean-Pierre Roth, Mme Ann M. Veneman, M. Henri de Castries et Mme Eva Cheng, comme membres du Conseil d'administration (chacun pour un mandat qui s'achève à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante)

#### *Explications*

Lors de l'Assemblée générale ordinaire 2014, les actionnaires ont élu tous les membres du Conseil d'administration pour un mandat d'un an conformément aux statuts adoptés en 2014. Les mandats de tous les membres du Conseil d'administration vont ainsi arriver à échéance à la fin de l'Assemblée générale du 16 avril 2015.

M. Rolf Hänggi et Mme Titia de Lange ne se présentent pas pour de nouvelles réélections. M. Rolf Hänggi a atteint la limite d'âge pour siéger au Conseil d'administration. Ayant rejoint le Conseil d'administration en 2004, M. Hänggi a été Vice-Président depuis 2005. Il a été membre du Comité présidentiel et de gouvernance d'entreprise et Président du Comité de contrôle depuis 2004, ainsi que Président du Comité des finances de 2005 à 2008. Mme Titia de Lange a été membre du Conseil d'administration depuis 2010. Elle ne souhaite pas se représenter pour une nouvelle réélection pour des raisons personnelles. Le Conseil d'administration tient à exprimer sa reconnaissance à M. Hänggi et Mme de Lange pour leurs services hautement appréciés pendant toutes ces années.

Conformément aux statuts de Nestlé, le Conseil d'administration propose la réélection individuelle de chacun des administrateurs mentionnés ci-dessous, lesquels ont rendu de précieux services à la Société comme membres du Conseil d'administration:

- 4.1.1 M. Peter Brabeck-Letmathe, citoyen autrichien, né en 1944, ancien Administrateur délégué de Nestlé S.A., Président du Conseil d'administration, Président du Comité présidentiel et de gouvernance d'entreprise et membre du Comité de nomination. En tant que représentant de Nestlé S.A., il est Vice-Président de L'Oréal S.A., France. Peter Brabeck-Letmathe est aussi Président de Delta Topco, Jersey, et membre du Conseil d'administration d'Exxon Mobil Corporation, Etats-Unis.

- 
- 4.1.2 M. Paul Bulcke, citoyen belge, né en 1954, Administrateur délégué de Nestlé S.A., membre du Comité présidentiel et de gouvernance d'entreprise. Il est aussi membre du Conseil d'administration de Roche Holding SA, Suisse.
- 4.1.3 M. Andreas Koopmann, citoyen suisse, né en 1951, Vice-Président du Conseil d'administration, Président du Comité de nomination, membre du Comité présidentiel et de gouvernance d'entreprise et du Comité de rémunération. Il est également Président de Georg Fischer AG, Suisse, et membre du Conseil d'administration de Credit Suisse Group, Suisse, ainsi que de CSD Group, Suisse.
- 4.1.4 M. Beat Hess, citoyen suisse, né en 1949, membre du Comité présidentiel et de gouvernance d'entreprise et Président du Comité de rémunération. Il est également Vice-Président de Holcim Ltd, Suisse et de Sonova Holding AG, Suisse, et était Directeur juridique et membre du comité exécutif du groupe Royal Dutch Shell plc, La Haye, Pays-Bas.
- 4.1.5 M. Daniel Borel, citoyen suisse, né en 1950, membre du Comité de rémunération. Il est co-fondateur et membre du Conseil d'administration de Logitech International S.A., Suisse.
- 4.1.6 M. Steven G. Hoch, citoyen américain et suisse, né en 1954, membre du Comité de nomination. Il est CEO de Highmount Capital, LLC, Etats-Unis.
- 4.1.7 Mme Naïna Lal Kidwai, citoyenne indienne, née en 1957, membre du Comité de contrôle. Elle est la Présidente du Groupe des sociétés HSBC en Inde et siège à la Direction générale du Groupe HSBC; elle est également membre du Conseil d'administration de HSBC Asia Pacific.
- 4.1.8 M. Jean-Pierre Roth, citoyen suisse, né en 1946, est membre du Comité de rémunération. Il est Président du Conseil d'administration de la Banque Cantonale de Genève, Suisse, membre du Conseil d'administration de Swatch Group, Suisse, et de Swiss Re SA, Suisse. Auparavant, il était Président de la Direction générale de la Banque nationale suisse.
- 4.1.9 Mme Ann M. Veneman, citoyenne américaine, née en 1949, est membre du Comité de nomination. Elle est également membre du Conseil d'administration d'Alexion Pharmaceuticals, Inc., Etats-Unis; auparavant, elle était Secrétaire du Département de l'Agriculture des Etats-Unis et Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance.
- 4.1.10 M. Henri de Castries, citoyen français, né en 1954, est membre du Comité de contrôle. Il est aussi Président Directeur Général du Groupe AXA, France.

---

4.1.11 Mme Eva Cheng, citoyenne chinoise, née en 1952. Elle est membre du Conseil d'administration de Trinity Limited et de Haier Electronics Group Co. Ltd., les deux cotées à Hong Kong, Chine, ainsi que de Amcor Ltd., cotée en Australie. Elle est l'ancienne Corporate Executive Vice President d'Amway Corporation responsable pour les marchés asiatiques et Executive Chairman d'Amway China Co. Ltd.

Pour plus de détails sur les candidats et leurs qualifications, veuillez vous référer à leur biographie dans le Rapport sur le gouvernement d'entreprise 2014 ou sur notre site internet ([www.nestle.com/investors/corporate-governance/management/boardofdirectors](http://www.nestle.com/investors/corporate-governance/management/boardofdirectors)).

## 4.2 Elections au Conseil d'administration

### *Proposition*

Elections individuelles de Mme Ruth Khasaya Oniang'o et de MM. Patrick Aebischer et Renato Fassbind comme membres du Conseil d'administration (chacun pour un mandat qui s'achève à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante)

### *Explications*

Le Conseil d'administration propose l'élection des candidats suivants en tant que membres du Conseil d'administration:

4.2.1 Mme Ruth Khasaya Oniang'o, citoyenne kenyane, née en 1946, était professeure de science alimentaire et nutrition à l'Université d'agriculture et de technologie Jomo Kenyatta, Nairobi, Kenya, et est professeure extraordinaire de nutrition à la Tufts University aux Etats-Unis. Elle est aussi la fondatrice et la Directrice générale du Rural Outreach Program Kenya, ainsi que la fondatrice et l'éditrice en chef de l'African Journal of Food, Agriculture, Nutrition and Development. Elle a publié largement sur l'alimentation des ménages et la sécurité nutritionnelle, la nutrition des femmes et sur la santé des enfants. Ruth Khasaya Oniang'o est un ancien membre du Parlement du Kenya et elle travaille pour les développements ruraux centrés sur les petites exploitations agricoles dirigées par des femmes. Actuellement, elle est un membre du Nestlé CSV Council. Grâce à son importante expertise dans le domaine de la sécurité alimentaire et à son engagement marqué en faveur de la santé maternelle et infantile, Ruth Khasaya Oniang'o apportera ses connaissances dans le domaine de la science et de la nutrition au Conseil d'administration.

4.2.2 M. Patrick Aebischer, citoyen suisse, né en 1954, est le Président de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL) depuis 2000. Il est aussi professeur en neurosciences et directeur du Laboratoire d'étude sur la neurodégénérescence au Brain Mind Institute de l'EPFL. Patrick Aebischer siège au Conseil

---

d'administration de Lonza Group Ltd. et est le Président du Conseil consultatif de Novartis Venture Funds. Le Conseil d'administration considère qu'avec ses connaissances scientifiques étendues et son expérience des affaires, particulièrement concernant les start-up, Patrick Aebischer renforcera l'expertise du Conseil d'administration, en particulier en matière de développements scientifiques et de la santé.

4.2.3 M. Renato Fassbind, citoyen suisse, né en 1955, a été Chief Financial Officer de ABB SA entre 1997 et 2002 et Chief Executive Officer de Diethelm Keller Holding SA de 2002 à 2004. Il a ensuite rejoint Credit Suisse Group AG en tant que Chief Financial Officer et membre de la Direction Générale de 2004 à 2010. Actuellement, Renato Fassbind est Vice-président du Conseil d'administration de Swiss Re SA, Président de son comité de contrôle et membre de son comité de rémunération. En outre, Renato Fassbind siège au Conseil d'administration de Kühne + Nagel International S.A. et de l'Autorité fédérale suisse de surveillance en matière de révision. Le Conseil d'administration considère qu'avec sa longue expérience et son expertise financière étendue, il enrichira les compétences financières du Conseil d'administration. S'il est élu, il présidera le Comité de contrôle du Conseil d'administration.

Pour plus de détails sur les candidats ainsi que leurs qualifications et mandats actuels, veuillez vous référer à leur biographie sur notre site internet ([www.nestle.com/investors/corporate-governance/management/boardofdirectors](http://www.nestle.com/investors/corporate-governance/management/boardofdirectors)).

### **4.3 Election du Président du Conseil d'administration**

#### *Proposition*

Election de M. Peter Brabeck-Letmathe en tant que Président du Conseil d'administration (pour un mandat qui s'achève à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante)

#### *Explications*

Lors de l'Assemblée générale ordinaire 2014, les actionnaires ont élu Peter Brabeck-Letmathe en tant que Président du Conseil d'administration pour un mandat d'un an. Le Conseil d'administration propose la réélection de M. Peter Brabeck-Letmathe en tant que Président du Conseil d'administration, qui a rendu d'éminents services à la Société depuis de nombreuses années.

### **4.4 Elections des membres du Comité de rémunération**

#### *Proposition*

Elections individuelles de MM. Beat Hess, Daniel Borel, Andreas Koopmann et Jean-Pierre Roth en tant que membres du Comité de rémunération (chacun pour un mandat qui s'achève à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante)

---

### *Explications*

Lors de l'Assemblée générale ordinaire 2014, les actionnaires ont voté pour la première fois sur la composition du Comité de rémunération et ont élu MM. Beat Hess, Daniel Borel, Andreas Koopmann et Jean-Pierre Roth en tant que membres. Le Conseil d'administration propose la réélection individuelle des candidats mentionnés ci-dessous pour un mandat qui s'achève à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante. S'il est élu, M. Beat Hess sera nommé Président du Comité de rémunération.

4.4.1 M. Beat Hess

4.4.2 M. Daniel Borel

4.4.3 M. Andreas Koopmann

4.4.4 M. Jean-Pierre Roth

## **4.5 Election de l'organe de révision**

(comptes de Nestlé S.A. et comptes consolidés du groupe Nestlé)

### *Proposition*

Réélection de KPMG SA, succursale de Genève (pour un mandat qui s'achève à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante)

## **4.6 Election du Représentant indépendant**

### *Proposition*

Election de Hartmann Dreyer, Avocats et Notaires, Boulevard de Pérolles 7, 1701 Fribourg, Suisse, en tant que Représentant indépendant (pour un mandat qui s'achève à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante)

### *Explications*

Conformément aux statuts de Nestlé, le Conseil d'administration propose l'élection de l'Etude Hartmann Dreyer en tant que Représentant indépendant jusqu'à la fin de l'Assemblée générale ordinaire 2016.

---

## 5 Rémunération du Conseil d'administration et de la Direction du Groupe

Lors de l'Assemblée générale ordinaire 2014, les actionnaires ont modifié les statuts de Nestlé afin d'introduire une approbation annuelle et distincte par l'Assemblée générale de la rémunération du Conseil d'administration et de la Direction du Groupe, comme le requiert le nouveau droit suisse des sociétés.

### 5.1 Rémunération du Conseil d'administration

#### *Proposition*

Approbation, de manière prospective, pour la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2015 à l'Assemblée générale ordinaire 2016, d'une rémunération totale pour les 13 membres non-exécutifs du Conseil d'administration (y compris le Président, mais non compris l'Administrateur délégué) de CHF 11 millions, dont CHF 4,3 millions en espèces, CHF 6,2 millions en actions Nestlé S.A. bloquées pendant 3 ans (escomptées de 16% pour tenir compte de la période de blocage de 3 ans) et CHF 0,5 million au titre de cotisations de sécurité sociale et autres honoraires

#### *Explications*

Veillez vous référer au Rapport du Conseil d'administration concernant les propositions de rémunération du Conseil d'administration et de la Direction du Groupe ci-joint.

### 5.2 Rémunération de la Direction du Groupe

#### *Proposition*

Approbation, de manière prospective, pour la période allant du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, d'une rémunération totale maximale pour les 14 membres de la Direction du Groupe, y compris l'Administrateur délégué, de CHF 60 millions, dont CHF 15 millions à titre de salaire de base, CHF 20 millions pour le bonus à court terme (calculé sur la base d'une réalisation maximale de tous les objectifs, tenant compte dans le cas de l'Administrateur délégué d'un escompte de 16% sur les 50% qui lui sont versés en actions Nestlé S.A. bloquées), CHF 16 millions pour les plans de participation à long terme (sur la base de la juste valeur au moment de l'attribution), CHF 5,5 millions pour les futures prestations de retraite et CHF 3,5 millions pour les cotisations de sécurité sociale, autres prestations et dépenses imprévues

#### *Explications*

Veillez vous référer au Rapport du Conseil d'administration concernant les propositions de rémunération du Conseil d'administration et de la Direction du Groupe ci-joint.

---

## 6 Réduction du capital

### *Proposition*

Annulation de 36400000 actions rachetées dans le cadre du programme de rachat d'actions et réduction du capital-actions de CHF 3640000

### *Modification de l'article 3 des statuts comme suit:*

#### «Article 3 Capital-actions

Le capital-actions de Nestlé est de CHF 318840000 (trois cent dix-huit millions huit cent quarante mille francs suisses) divisé en 3188400000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 0.10 chacune, entièrement libérées.»

### *Explications*

Le Conseil d'administration propose aux actionnaires d'approuver l'annulation de 36400000 actions rachetées jusqu'au 4 février 2015 dans le cadre du programme de rachat d'actions en cours de CHF 8 milliards, qui a été lancé le 25 août 2014 sur une deuxième ligne de négoce de SIX Swiss Exchange. Le capital-actions figurant à l'article 3 des statuts doit être réduit compte tenu de l'annulation des 36400000 actions susmentionnées.

Dans son rapport de révision à l'intention de l'Assemblée générale, l'organe de révision KPMG SA a confirmé que les prétentions des créanciers sont entièrement couvertes nonobstant la réduction du capital.

La réduction du capital par annulation d'actions ne peut être accomplie qu'après la publication de trois avis aux créanciers conformément à l'article 733 du Code des obligations. Ces avis aux créanciers seront publiés après l'Assemblée générale dans la Feuille Officielle Suisse du Commerce. Après l'expiration du délai d'attente de deux mois requis par la loi, la réduction du capital-actions pourra être réalisée et inscrite au Registre du Commerce.

## **Cartes d'entrée**

Seuls les actionnaires inscrits au registre des actions avec droit de vote en date du 9 avril 2015 à 12h00 (CEST) pourront exercer leur droit de vote. L'enregistrement des actions afin de déterminer le droit de vote n'a pas d'effet sur la négociabilité des actions en question.

Tous les actionnaires inscrits au registre des actions avec droit de vote en date du 26 mars 2015 recevront automatiquement une invitation à l'Assemblée générale. Ils pourront ainsi commander leur carte d'entrée jusqu'au 9 avril 2015 au plus tard auprès du Bureau des actions à Cham, au moyen du document ci-joint «Demande d'une carte d'entrée/Procuration individuelle».

Les actionnaires dont l'inscription au registre des actions avec droit de vote est effectuée entre le 27 mars 2015 et le 9 avril 2015 à 12h00 (CEST) et qui souhaitent assister à l'Assemblée générale sont priés de s'adresser au Bureau des actions pour commander leur carte d'entrée. Seuls les actionnaires ou leurs représentants dûment autorisés pourront assister à l'Assemblée générale.

## **Procuration**

Si vous ne pouvez pas participer personnellement à l'Assemblée générale, vous avez la possibilité de vous faire représenter par une autre personne dûment autorisée par vous-même ou par le Représentant indépendant Hartmann Dreyer, Avocats et Notaires, Boulevard de Pérolles 7, 1701 Fribourg, Suisse. Pour octroyer une procuration individuelle, veuillez utiliser le document ci-joint «Demande d'une carte d'entrée/Procuration individuelle». Pour donner une procuration au Représentant indépendant, utilisez le document ci-joint «Procuration et instructions de vote au Représentant indépendant». Le document correspondant doit être envoyé au Bureau des actions à Cham ou directement au Représentant indépendant dans l'enveloppe correspondante.

Vous avez en outre la possibilité de donner des instructions de vote au Représentant indépendant par voie électronique. Si vous souhaitez le faire, veuillez accéder à la plateforme électronique «Sherpany» via [www.sherpany.com/nestle](http://www.sherpany.com/nestle) et suivez les instructions.

## **Documentation**

Vous trouverez en annexe le résumé du Rapport de gestion 2014 qui vous donnera un aperçu des résultats financiers réalisés tant par Nestlé S.A. que par le groupe Nestlé au cours de l'année 2014. Si vous désirez obtenir des informations plus détaillées sur les résultats financiers et sur les différents secteurs d'activité de notre entreprise, nous vous invitons à commander le Rapport de gestion 2014 complet (qui inclut le Rapport sur le Gouvernement d'entreprise et le Rapport de rémunération 2014) en cochant la case correspondante sur le document ci-joint «Demande d'une carte d'entrée/Procuration individuelle». Si vous souhaitez également recevoir le rapport semestriel janvier–juin 2015 qui paraîtra au mois d'août 2015, veuillez cocher la case correspondante sur le même document. Ces documents sont aussi à votre disposition sur notre site internet ([www.nestle.com/investors/publications](http://www.nestle.com/investors/publications)). En outre, le Rapport de gestion 2014 contenant

---

les états financiers de Nestlé S.A., les comptes consolidés du groupe Nestlé et les rapports de l'organe de révision, sera disponible pour consultation par les actionnaires dès le 17 mars 2015, au siège social de Nestlé sis Avenue Nestlé 55, 1800 Vevey, Suisse.

Nous vous prions d'adresser toute correspondance concernant l'Assemblée générale au Bureau des actions de Nestlé S.A., case postale 665, 6330 Cham, Suisse, téléphone +41 41 785 20 20, fax +41 41 785 20 24 ou courriel [shareregister@nestle.com](mailto:shareregister@nestle.com).

Nestlé S.A.  
Le Conseil d'administration

Cham et Vevey (Suisse), 17 mars 2015

Pour information

---

Pour information

